

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination et du
management de l'action publique
Bureau des procédures d'utilité publique

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

COMMUNES DE LA ROUXIERE ET DE MAUMUSSON

Par arrêté préfectoral n° 2014/ICPE/006 en date du 15 janvier 2014, une enquête publique est ouverte en mairies de la Rouxière et de Maumusson, pendant une durée de 31 jours consécutifs, **du jeudi 6 février au samedi 8 mars 2014 inclus** portant sur la demande présentée par la SASU Ferme Eolienne de la Saugère, en vue d'être autorisée à exploiter un parc éolien sur le territoire des communes de la Rouxière et de Maumusson.

Cette installation est soumise à autorisation sous le numéro 2980 1° de la nomenclature des installations classées.

M. Alain RINEAU, directeur de collège retraité, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur titulaire. M. Gilbert FOURNIER, cadre retraité de l'agroalimentaire, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur suppléant.

Le commissaire-enquêteur est chargé de diriger cette enquête et de recevoir les observations du public en mairies de la Rouxière et de Maumusson aux dates et heures ci-après :

- **Jeudi 6 février 2014** de 9h00 à 12h00 – **mairie de la Rouxière**
- **Samedi 15 février 2014** de 9h00 à 12h00 – **mairie de Maumusson**
- **Vendredi 21 février 2014** de 9h00 à 12h00 – **mairie de la Rouxière**
- **Vendredi 28 février 2014** de 9h00 à 12h00 – **mairie de Maumusson**
- **samedi 8 mars 2014** de 9h00 à 12h00 – **mairie de la Rouxière**

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance du dossier comportant l'étude d'impact et les avis obligatoires des autorités administratives, notamment environnementale et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, en mairie de la Rouxière, siège principal de l'enquête et en mairie de Maumusson, aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Celles-ci pourront également être adressées par écrit au commissaire-enquêteur à la mairie de la Rouxière (48 place de l'Eglise 44370 LA ROUXIERE).

La consultation des principaux éléments du dossier est également possible sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique : <http://loire-atlantique.gouv.fr/>.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront publiés sur le site Internet de la préfecture de la Loire-Atlantique et mis à disposition du public en mairies de la Rouxière et de Maumusson, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès de la SASU Ferme Eolienne de la Saugère – 233 rue du Faubourg Saint-Martin – 75010 PARIS.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation délivrée par le préfet assortie de prescriptions d'exploitation ou un refus.